



## Relevé de décisions

# CoTeBât du 17 novembre 2016

Date :	17 novembre 2016	Heure :	8h30 à 17 h
Lieu :	DDT des Ardennes		

Participants :	Cf liste de présence ci-jointe
----------------	--------------------------------

La DDT accueille les participants en les remerciant pour leur présence à cette première réunion du réseau des correspondants bâtiments.

Point 1	<b>Présentation des évolutions réglementaires introduites par la loi sur la transition énergétique pour la croissance verte</b> (cf diaporama présenté). Une version numérique pourra être transmise sur demande : <a href="mailto:frederic.de-finance@ardennes.gouv.fr">frederic.de-finance@ardennes.gouv.fr</a>	Frédéric de Finance (DDT)
---------	--	---------------------------

### Carnet numérique du bâtiment :

Alors que l'échéance d'entrée en vigueur du carnet numérique pour les bâtiments neufs est très proche (1<sup>er</sup> janvier 2017), la question de l'existence d'un modèle de document est posée.

Le décret devant préciser les modalités d'application de la loi ne sera pas prêt pour le 1 janvier 2017.

Un appel d'offres a été lancé dans le cadre du Plan Transition Numérique du Bâtiment pour mieux définir le contenu de ce carnet. Les premiers résultats sont attendus au 1<sup>er</sup> trimestre 2017

### Individualisation des frais de chauffage

Selon la configuration, les appareils de mesure qui permettent de comptabiliser les consommations de chaque occupant peuvent être des répartiteurs électroniques (placés sur chaque radiateur) ou un compteur d'énergie thermique (placé à l'entrée du logement).

[http://www.logement.gouv.fr/IMG/pdf/plaquette-ademe\\_individualisationfraischauffage\\_juin2016.pdf](http://www.logement.gouv.fr/IMG/pdf/plaquette-ademe_individualisationfraischauffage_juin2016.pdf)

### Service public de la performance énergétique de l'habitat

Les Ardennes bénéficient de la présence de 2 Espaces Info Énergie qui peuvent accompagner les particuliers dans leur projet de rénovation en leur prodiguant des conseils gratuits.

EIE SUD ARDENNES : [info.energie@ale08.org](mailto:info.energie@ale08.org) • 03 24 30 90 54

EIE NORD ARDENNES : [eie-pact08@wanadoo.fr](mailto:eie-pact08@wanadoo.fr) • 03 24 32 11 22

### Certificats d'économie d'énergie

Le recours à un comparateur permet d'évaluer facilement la valorisation des CEE issus de travaux d'économie d'énergie qu'il est possible de réaliser auprès des fournisseurs d'énergie. Parmi les comparateurs, on peut notamment citer : Nr-pro.

<http://www.nr-pro.fr/>

## Aides financières

- Le Conseil Régional élabore actuellement ses prochaines modalités d'accompagnement financier des collectivités dans leurs projets en matière de bâtiment. L'ARCAD indique que le Conseil Régional constitue une porte d'entrée privilégiée pour bénéficier d'un conseil d'ingénierie financière.
- S'agissant des particuliers, le Point Rénovation Info Service (PRIS) (03-51-16-51-47) peut donner des renseignements sur les aides financières disponibles, dans le cadre du programme Habitez-Mieux.

## Connaissance du parc et priorisation de la réalisation des travaux

Il apparaît essentiel de disposer d'une bonne connaissance de son patrimoine et de sa situation en matière thermique, cette connaissance est en effet un préalable à la priorisation de la réalisation des travaux.

La LTECV génère donc des évolutions réglementaires importantes qui est essentiel de connaître afin de les prendre en compte dans la gestion de son patrimoine (travaux embarqués, rénovation du tertiaire...).

### Pour aller plus loin :

- **Module de suivi de la loi de transition énergétique pour la croissance verte :** site du ministère de l'environnement de l'énergie et de la mer qui permet de suivre l'état d'avancement de la publication des textes d'application de la LTECV  
<http://www.developpement-durable.gouv.fr/Module-de-suivi-de-la-loi-de.html>
- **Diaporamas présentés au cours de la réunion d'information sur le volet bâtiment de la LTECV (29 juin 2016)**  
<http://www.ardennes.gouv.fr/reunion-d-information-sur-le-volet-batiment-a2081.html>
- **Bâtiments : que dit la loi sur la transition énergétique ? (Cf Document CEREMA ci-joint)**

Point 2	<b>Sensibilisation aux déperditions thermiques par la réalisation d'un relevé à l'aide de la caméra thermique</b> (cf diaporama présenté). Une version numérique pourra être transmise sur demande : <b>frederic.de-finance@ardennes.gouv.fr</b>	Sophie Brasseur (ALE)
---------	---	--------------------------

Les échanges effectués au cours de la présentation portent sur les points suivants :

### **Confort – Usagers – Consommation :**

Une hausse de la température intérieure de 1 degré s'accompagne d'une augmentation de la facture de chauffage de 7%.

Pour être efficace, il apparaît important de combiner des actions associant la sensibilisation des usagers, leur écoute en vue d'identifier les problèmes de confort thermique auxquels ils sont confrontés et la réalisation de travaux.

### Isolants minces

Un débat est engagé sur les isolants thermiques, duquel il ressort que les valeurs affichées en termes de performance sont des équivalences de R et non des mesures en condition réelle. Il convient de demeurer vigilant à l'égard des problèmes de ventilation et de condensation. Leur usage dans du bâti en bois ancien est à étudier soigneusement. Le cas échéant, il convient de se rapprocher de l'assureur du professionnel qui assure sa mise en œuvre.

### Qualité de l'air intérieur (QAI)

Les VMC des bâtiments scolaires doivent être entretenues et nettoyées annuellement (idem pour les hottes de cuisson).

### Temps de retour sur investissement et aides

Le calcul du temps de retour sur investissement apparaît complexe du fait de l'évolution prévisible à la hausse du coût de l'énergie. La possibilité de valoriser les économies d'énergie réalisées est évoquée au moyen des affichettes « Display ».

<http://www.energy-cities.eu/Campagne-Display-R>

Point 3	<b>Sensibilisation aux déperditions thermiques par la réalisation d'un test d'étanchéité</b> (cf diaporama présenté) Une version numérique pourra être transmise sur demande : <b>frederic.de-finance@ardennes.gouv.fr</b>	Fabien GRABOWECKI (MESUR'AIR)
---------	--	-------------------------------

L'étanchéité d'un bâtiment à l'entrée et sortie d'air est importante non seulement au niveau des déperditions thermiques mais aussi pour garantir l'efficacité de l'isolation thermique en se prémunissant d'un excès de condensation de la vapeur d'eau au sein des isolants. La consommation énergétique est fortement corrélée à la perméabilité de la construction (bâtiment, maison,..)

Point 4	<b>Présentation de l'outil « observatoire des consommations »</b> (cf diaporama présenté) Une version numérique pourra être transmise sur demande : <b>frederic.de-finance@ardennes.gouv.fr</b>	Pascale Delamarre (DDT)
---------	---	-------------------------

L'outil « Observatoire des consommations » est gratuit et tenu à la disposition des collectivités qui le souhaitent par la DDT avec une formation à son utilisation d'une demi-journée.

Cette approche permet un suivi des consommations de fluides et une prise de conscience des dépenses auxquelles elles sont liées.

L'ALE propose par ailleurs une approche beaucoup plus complète aux collectivités qui le souhaitent avec le Conseil en Énergie Partagé (CEP).

ALE 08 : Tél. 03.24.32.12.29 <http://www.ale08.org/L-equipe.html>

Point 5	<b>Échanges et recueil des attentes des participants pour les prochaines réunions</b>	Frédéric de Finance Pascale Delamarre (DDT)
---------	---	---

Le format du réseau d'échanges « CoTeBât » recueille l'adhésion des participants. Les réunions du réseau pourraient se tenir 2 à 3 fois par an, sous un format en général d'une demi-journée et en abordant des thèmes variés (actualité réglementaire, échanges de bonnes pratiques entre les membres, témoignage d'actions réalisées, point technique sur une thématique...).

Une liste des sujets qui pourraient être mis à l'ordre du jour des prochaines réunions est ensuite dressée :

- Financements existants pour les travaux dans le domaine du bâtiment (y compris pour les particuliers)  
Intervenants potentiels : ALE Fonds Chaleur , Conseil Régional, DDT(Anah)
- Tiers financement, abordé sur la base d'un exemple précis
- Qualité de l'Air Intérieur
- Mobilisation des élus sur le bâtiment
- Pathologies du bâtiment
- Éclairage public (optimisation, maintenance, contrat intéressé sur la performance énergétique)
- Fournisseurs d'énergie et de téléphonie
- Petits réseaux de chaleur, ENR, eaux grises

Les membres du réseau CoteBât seront de plus invités à faire remonter les sujets sur lesquels ils peuvent faire un retour ou un partage d'expérience.